Envoyé en préfecture le 02/03/2021
Reçu en préfecture le 02/03/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20210225-DEL18_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

RE[PUBLIQUE FRANCAISE]

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°18/2021

*L'an **deux mil vingt et un**, le 25 février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE,** Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT.

***Procurations** : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**).*

*M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : SOPCC BASKET – AVANCE N° 2 SUR LA SUBVENTION ANNUELLE 2021.

Exposé du Maire

Par délibération du 22 octobre 2020, le Conseil décidait à l'unanimité d'attribuer une avance de 25 000 €. sur la subvention annuelle 2021 au SOPCC Basket.

Une demande m'a été faite par le Président du club pour le versement d'une deuxième avance sur le montant total de la subvention 2021.

Cette demande est motivée par le manque chronique de recettes provenant du public, suite à l'obligation de jouer les matchs à huis clos en raison des mesures sanitaires liées au COVID19.

Les autres charges restant constantes, la trésorerie du club a de plus en plus de difficultés à faire face à ce déficit budgétaire.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021
Reçu en préfecture le 02/03/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20210225-DEL18_2021-DE

Il est proposé au Conseil de verser une somme de 25 000 €. au SOPCC Basket, au titre d'une deuxième avance sur la subvention de l'année 2021 attribuée au club.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ D'attribuer au SOPCC Basket une seconde avance de 25 000 €., laquelle viendra en déduction de la subvention annuelle 2021 qui lui sera accordée.

☞ Autorise le Maire à procéder au versement de cette seconde avance sur la subvention annuelle 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 01 mars 2021
Le Maire,

MAIRIE DE PONT-DE-CHERUY
38 (Isère)